

ÉTATS
FINANCIERS
2024/2025
POUR L'EXERCICE
TERMINÉ
LE 31 MARS
2025

découvertes
découvertes
découvertes
découvertes

TABLE DES MATIÈRES

02 Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

04 Bilan

05 État des résultats

06 État de l'évolution des soldes de fonds

07 État des flux de trésorerie

08 Notes complémentaires aux états financiers

Web : oc-innovation.ca/fr

Mail : info@oc-innovation.ca

Sans Frais : 1.866.759.6014

LinkedIn : Ontario Centre of Innovation

X (anciennement Twitter) : OCInnovation

YouTube : Ontario Centre of Innovation

Le CIO s'engage à être une organisation inclusive et est résolument convaincu que la diversité en matière de race, de genre, d'origine ethnique, de caractéristiques démographiques et de points de vue favorise la création d'un écosystème de l'innovation plus équitable et dynamique en Ontario. Nous évaluons activement chaque aspect de nos activités ainsi que nos interactions internes et externes dans le but d'opérer des changements qui placent la diversité et l'inclusion au centre de notre processus décisionnel.

CELA FAIT DÉJÀ PLUS DE 38 ANS QUE le CIO joue un rôle de premier plan dans l'écosystème de l'innovation, notamment comme catalyseur de l'innovation qui établit des partenariats entre l'industrie et le milieu postsecondaire et relie les collaborateurs de la province. Tout ça dans l'optique d'être au coeur de l'innovation en Ontario, en stimulant la croissance économique et la création d'emplois par des investissements dans la commercialisation et l'adoption de nouvelles technologies.

Pour aider à souligner cet anniversaire important, le CIO a réuni des fondateurs d'entreprise ayant bénéficié du soutien du CIO dans leurs premières années d'existence et leur a demandé de présenter des histoires de réussite en Ontario des trois dernières décennies.

Aux administrateurs du Centre d'innovation de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Centre d'innovation de l'Ontario inc. (« CIO », ou l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada LLP

Comptables professionnels agréés,
experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 26 juin 2025

BILAN
AU 31 MARS

Actifs

	2025	2024
	\$	\$
Court terme		
Trésorerie	69 975 661	78 702 384
Placements à court terme (Note 2)	13 709 078	11 310 267
Débiteurs	1 306 330	801 670
Subventions à recevoir (Note 3)	1 687 626	1 880 653
Frais payés d'avance et avances sur projets	5 674 817	8 604 768
	92 353 512	101 299 742
Placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV (Note 4)	5 621 395	6 108 594
Autres placements (Note 5)	1 650 826	2 648 526
Immobilisations corporelles (Note 6)	511 592	526 351
	100 137 325	110 583 213

Passifs et soldes de fonds

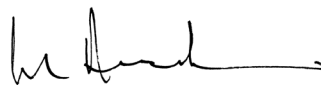
	2025	2024
	\$	\$
Court terme		
Créditeurs et charges à payer	20 794 384	20 128 903
Subventions et apports reportés (Note 7)	23 578 424	38 724 367
	44 372 808	58 853 270
Subventions et apports reportés (Note 7)	30 994 559	26 473 545
Passif au titre des placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV (Note 4)	5 621 395	6 108 594
	80 988 762	91 435 409
Soldes de fonds		
Affectés à l'interne (Note 8)	16 091 125	16 091 125
Non affectés	3 057 438	3 056 679
	19 148 563	19 147 804
	100 137 325	110 583 213

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Au nom du conseil :



Chef de la direction



Président du conseil

ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2025	2024
	\$	\$
Produits		
Subventions (Note 9)	66 347 150	51 944 451
Droits d'adhésion	2 737 208	2 697 529
Intérêts	1 168 185	724 371
Autres	1 920 818	1 577 471
	72 173 361	56 943 822
Charges		
Charges pour les programmes	53 934 801	41 576 724
Développement, prestation et administration des programmes	18 237 801	14 424 917
	72 172 602	56 001 641
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	759	942 181

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES
SOLDES DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	Affectés à l'interne	Non affectés	2025 Total	2024 Total
	\$	\$	\$	\$
Soldes de fonds , au début de l'exercice	16 091 125	3 056 679	19 147 804	18 205 623
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	—	759	759	942 181
Soldes de fonds , à la fin de l'exercice	16 091 125	3 057 438	19 148 563	19 147 804

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2025	2024
	\$	\$
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux)		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	759	942 181
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	198 872	168 853
Dépréciation des placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV, montant net (Note 4)	11 538 473	5 624 975
Variation de la juste valeur des autres placements	997 700	73 321
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(504 660)	3 245 256
Subventions à recevoir	193 027	(952 880)
Frais payés d'avance et avances sur projets	2 929 951	1 515 558
Créditeurs et charges à payer	665 481	(1 545 676)
Subventions et apports reportés	(10 624 929)	(2 182 132)
Passif au titre des placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV (Note 4)	(487 199)	983 507
Acquisition de placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV (Note 4)	(11 250 000)	(7 108 481)
Cession de placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV (Note 4)	198 726	500 000
	(6 143 799)	1 264 482
Activités de placement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(184 113)	(45 495)
Achat de placements à court terme, montant net	(2 398 811)	(5 239 756)
	(2 582 924)	(5 285 251)
Diminution de la trésorerie	(8 726 723)	(4 020 769)
Trésorerie, au début de l'exercice	78 702 384	82 723 153
Trésorerie, à la fin de l'exercice	69 975 661	78 702 384

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

1. Principales méthodes comptables

Un résumé des principales méthodes comptables est présenté ci-dessous :

a) Renseignements généraux

Centre d'innovation de l'Ontario inc. (« CIO », ou l'« organisme ») a été constitué en vertu de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario le 3 juillet 2003 à titre d'organisme sans but lucratif sans capital social. Les principaux objectifs de CIO sont de stimuler, de promouvoir, de nourrir, de commanditer et d'orienter la recherche fondamentale et appliquée afin de soutenir l'évolution des besoins et les défis des entreprises de l'Ontario, de faciliter la formation et l'éducation des chercheurs, des boursiers, des scientifiques et des ingénieurs dans les domaines qui concernent les entreprises de l'Ontario et de faciliter le transfert, le partage et la diffusion de l'apprentissage, de la connaissance et de la technologie entre les universités et les entreprises de l'Ontario.

b) Référentiel comptable

CIO prépare ses états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

c) Comptabilisation des produits

CIO finance différents projets de recherche et activités à même les fonds reçus à titre de subventions du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « MDECEC »), d'autres sources des gouvernements provincial et fédéral ainsi que du secteur. L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Dans le cadre des activités de CIO, les partenaires de projet doivent cofinancer divers projets et activités; toutefois, l'organisme ne comptabilise pas les fonds et apports en nature de ces partenaires dans ses états financiers, car ils sont versés directement par les partenaires de projet aux organismes qui les réalisent.

Les apports à l'achat d'immobilisations corporelles sont reportés et amortis en tant que produits selon la méthode de l'amortissement linéaire à un taux correspondant au taux d'amortissement pour les immobilisations corporelles liées.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits tirés des droits d'adhésion sont comptabilisés de manière uniforme sur la durée de l'adhésion si le montant peut faire l'objet d'une estimation et qu'il est considéré comme recouvrable.

Les produits d'intérêts provenant des placements liés au fonds Prêt pour marché et au Fonds pour l'innovation en sciences de la vie (« FISV ») sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de trésorerie en raison de l'incertitude quant au rendement futur des entités émettrices.

L'intérêt sur les autres placements est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les montants sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Les autres produits, qui comprennent des commandites et du financement constatés au moment de leur recouvrement, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont obtenus.

d) Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués de certificats de placement garanti (« CPG ») venant à échéance dans moins d'un an. Ils sont comptabilisés à la juste valeur, à laquelle s'ajoutent les intérêts courus.

e) Placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV

CIO reçoit des actions dans des sociétés non affiliées qui représentent soit un recouvrement de frais engagés par l'organisme dans le cadre d'un projet de recherche, soit une rétribution pour le travail effectué par CIO afin de faire passer une possibilité d'affaires au stade de l'investissement et en tant qu'élément de contrepartie lors de l'émission de prêts et d'obligations garanties. Les placements sont liés à des sociétés sur lesquelles CIO n'exerce aucun contrôle et n'est pas en mesure d'exercer une influence notable. Les placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV sont initialement comptabilisés au montant investi et immédiatement réduits à la valeur nominale au moyen d'une provision pour moins-value en raison de l'incertitude initiale entourant le rendement futur des sociétés sous-jacentes.

Une provision à l'égard de la valeur nominale est constituée afin de tenir compte de cette incertitude. Les fonds perçus à titre de remboursement de capital ou d'intérêts sont portés en diminution des charges liées aux programmes à la date du remboursement, à l'exclusion des remboursements relatifs aux placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV (Note 4). La provision pour moins-value fait l'objet d'une reprise lorsqu'un événement indique une amélioration importante du côté de l'entité émettrice. Si un placement devient coté en bourse, toute provision pour moins-value résiduelle est renversée et le placement est comptabilisé à la juste valeur.

f) Autres placements

Les CPG et les titres à revenu fixe sont évalués à la juste valeur. Le produit tiré de la vente de ces placements est comptabilisé à titre de produits au moment de la vente des placements. Les placements effectués dans les entreprises à capital fermé sont comptabilisés au coût, déduction faite de toute moins-value enregistrée.

g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles achetées aux fins d'utilisation par CIO sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs, comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Mobilier et agencements	3 à 5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

h) Instruments financiers

CIO évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur. L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, exception faite des placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV et des autres placements (se reporter aux Notes 1e) et f)).

i) Dépréciation des actifs

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation s'il existe des indices d'une possible dépréciation. Lorsqu'il existe un changement important dans le délai prévu ou le montant des flux de trésorerie futurs à tirer d'un actif

financier, la valeur comptable de cet actif est réduite et le montant de cette réduction est comptabilisé en résultat net. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement peut faire l'objet d'une reprise jusqu'à concurrence de l'amélioration, pourvu qu'elle ne dépasse pas le montant qui aurait été constaté à la date de la reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée, et le montant de la perte de valeur est comptabilisé en résultat net.

j) Impôts sur le revenu

CIO est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et, par conséquent, est exonéré de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)j) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

k) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels aux dates des états financiers et des montants des produits et des charges comptabilisés durant la période de présentation de l'information financière. Les estimations sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les comptes exigeant des estimations importantes comprennent le recouvrement des débiteurs et des prêts à recevoir, l'évaluation des placements et l'échéance des subventions et apports reportés.

2. Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués de CPG portant intérêt à des taux annuels allant de 2,06 % à 5,17 % (2024—de 1,91 % à 5,83 %) et viennent à échéance entre avril 2025 et septembre 2025 (2024—entre avril 2024 et novembre 2024).

3. Subventions à recevoir

	2025	2024
	\$	\$
Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce	1 262 625	1 825 000
Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences	425 001	–
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	–	55 653
	1 687 626	1 880 653

4. Placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV et passif à ce titre

	2025	2024
	\$	\$
Placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV et prêts à recevoir	5 621 395	6 108 594
Passif au titre des placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV	(5 621 395)	(6 108 594)

CIO a comptabilisé une provision pour moins-value sur les placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV en raison de l'incertitude qui entoure le rendement futur des sociétés sous-jacentes.

	2025	2024
	\$	\$
Solde d'ouverture	6 108 594	5 125 088
Acquisition de placements	11 250 000	7 108 481
Provision pour moins-value	(11 538 473)	(6 999 981)
Reprise de la provision pour moins-value	–	1 375 006
Cession de placements	(198 726)	(500 000)
Solde de clôture	5 621 395	6 108 594

En 2022, CIO a signé une entente-cadre avec le MDECEC, entrant en vigueur à compter du 1^{er} avril 2021, en vertu de laquelle tous les produits futurs tirés de placements sont versés à ce ministère. Par conséquent, un passif au titre des placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV a été comptabilisé à la valeur comptable de ces fonds.

Le portefeuille de placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV regroupe des billets à ordre non garantis et des obligations garanties convertibles. Les billets à ordre non garantis ne portent pas intérêt. Les obligations convertibles portent intérêt au taux préférentiel de la banque plus 1 % ou 2 % par année ou au taux fixe de 6 % à 8 %.

Les intérêts sont calculés et composés selon les modalités des obligations et comportent des dates d'échéance allant de 12 mois à 36 mois. Dans l'éventualité où un financement important serait entrepris par l'entité sous-jacente, les obligations convertibles et l'intérêt (s'il y a lieu) seront convertis en actions ordinaires selon les modalités des ententes.

5. Autres placements

	2025	2024
	\$	\$
Certificats de placement garanti	1 217 395	2 033 842
Sociétés ouvertes	110 737	292 184
Entreprises à capital fermé	322 694	322 500
	1 650 826	2 648 526

Les CPG sont non remboursables, portent intérêt à des taux annuels allant de 1,52 % à 2,06 % (2024—de 1,52 % à 2,06 %) et viennent à échéance entre avril 2026 et novembre 2026 (2024—entre avril 2025 et novembre 2026).

La valeur des placements effectués dans les sociétés ouvertes a diminué de 146 547 \$ (2024—73 496 \$) pour refléter le taux du marché à la date du rapport.

Il n'y a eu aucun changement en ce qui a trait aux placements effectués dans des entreprises à capital fermé (2024—augmentation de 17 \$).

Les placements effectués dans les sociétés ouvertes ne le sont pas dans le but de réaliser des opérations à court terme. Par conséquent, ils sont classés comme étant à long terme.

6. Immobilisations corporelles

	2025	2025	2025
	\$	\$	\$
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net
Matériel informatique	488 591	331 703	156 888
Mobilier et agencements	411 543	370 932	40 611
Améliorations locatives	1 438 744	1 124 651	314 093
	2 338 878	1 827 286	511 592

	2024	2024	2024
	\$	\$	\$
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net
Matériel informatique	338 391	285 238	53 153
Mobilier et agencements	377 630	362 400	15 230
Améliorations locatives	1 438 744	980 776	457 968
	2 154 765	1 628 414	526 351

L'état des résultats comprend un montant d'amortissement de 198 872 \$ (2024—168 853 \$).

7. Subventions et apports reportés

Le financement de base reporté représente les fonds du gouvernement non utilisés provenant du MDECEC, ce qui correspond au financement reçu ou à recevoir pendant l'exercice courant lié aux activités des exercices à venir.

Les apports de programme reportés comprennent les fonds engagés, mais non utilisés, destinés à des activités faisant l'objet d'affectations externes et représentent le

financement reçu ou à recevoir pendant l'exercice courant lié aux activités d'exercices à venir.

Les autres apports reportés comprennent les fonds engagés, mais non utilisés, provenant du gouvernement et d'ailleurs destinés à des programmes faisant l'objet d'affectations externes et représentent le financement reçu pendant l'exercice courant lié aux activités d'exercices à venir.

	2025	2025	2025	2025	2025
	\$	\$	\$	\$	\$
	Subventions et apports reportés, au début de l'exercice	Subventions et apports reçus ou facturés	Montants comptabilisés comme produits	Remboursements, transferts et ajustements	Subventions et apports reportés, à la fin de l'exercice
Financement de base	683 377	5 329 000	(5 329 000)	—	683 377
Partenariats du marché du travail de l'Ontario	664 128	5 776 410	(6 280 408)	—	160 130
DiscoveryX	429 792	190 286	—	—	620 078
Sites d'essais de technologies du ROIV	—	1 245 861	(1 149 340)	—	96 521
Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules	39 252 453	13 850 000	(22 564 845)	4 480	30 542 088
Activités de CIO	766 505	47 083	(730 462)	488 573	571 699
Fonds Prêt pour marché	—	3 000 000	(3 750 000)	750 000	—
Collaborer pour commercialiser	17 590 993	5 571 000	(6 029 302)	(2 121 753)	15 010 938
Fonds pour l'innovation en sciences de la vie	500 020	6 975 000	(7 000 000)	(475 020)	—
Initiative sur les technologies industrielles critiques	—	5 362 222	(3 421 323)	—	1 940 899
Programme Soft Landing	147 797	2 700 000	(2 912 735)	64 938	—
Centre de compétences en numérisation	3 870 674	4 604 183	(6 727 422)	—	1 747 435
Solutions numériques novatrices pour la santé	1 162 589	—	29 314	(1 191 903)	—
QEW	—	2 302 641	(330 549)	—	1 972 092
Formation du Fonds pour le développement des compétences	—	2 337 501	(1 134 775)	—	1 202 726
Autres apports	129 584	119 556	(224 140)	—	25 000
	65 197 912	59 410 743	(67 554 987)	(2 480 685)	54 572 983
Moins : tranche à court terme					23 578 424
					30 994 559

7. Subventions et apports reportés (suite)

	2024	2024	2024	2024	2024
	\$	\$	\$	\$	\$
	Subventions et apports reportés, au début de l'exercice	Subventions et apports reçus ou facturés	Montants comptabilisés comme produits	Remboursements, transferts et ajustements	Subventions et apports reportés, à la fin de l'exercice
Financement de base	–	5 329 000	(5 329 000)	683 377	683 377
Partenariats du marché du travail de l'Ontario	7 707 195	1 038 814	(8 081 882)	–	664 127
DiscoveryX	–	429 792	–	–	429 792
Sites d'essais de technologies du ROIV	–	157 480	(157 482)	2	–
Programme de réseau de nouvelle génération	1 529 632	–	–	(1 529 632)	–
Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules	37 391 846	17 730 000	(15 852 478)	(16 915)	39 252 453
Activités de CIO	–	20 833	(25 680)	771 352	766 505
Prêt pour marché	–	3 000 000	(2 500 000)	(500 000)	–
ENCQOR 5G	1 090 256	–	–	(1 090 256)	–
Collaborer pour commercialiser	18 595 277	5 571 000	(5 414 700)	(1 160 584)	17 590 993
Fonds pour l'innovation en sciences de la vie	–	5 500 000	(4 999 980)	–	500 020
Initiative sur les technologies industrielles critiques	–	349 237	(349 237)	–	–
Programme Soft Landing	–	3 800 000	(3 000 959)	(651 244)	147 797
Centre de compétences en numérisation	1 065 838	4 963 935	(2 315 978)	156 879	3 870 674
Solutions numériques novatrices pour la santé	–	5 150 003	(3 940 592)	(46 821)	1 162 590
Autres apports	–	137 917	(8 333)	–	129 584
	67 380 044	53 178 011	(51 976 301)	(3 383 842)	65 197 912
Moins : tranche à court terme					38 724 367
					26 473 545

8. Soldes de fonds affectés à l'interne

	2025	2024
	\$	\$
Réserve de fonctionnement	9 346 625	9 346 625
Initiatives stratégiques	6 744 500	6 744 500
	16 091 125	16 091 125

Le conseil d'administration a constaté le besoin d'une réserve de fonctionnement dans le cas où il y aurait une réduction progressive des activités.

Le conseil d'administration a établi certaines initiatives futures ayant une importance stratégique pour appuyer les objectifs de CIO.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration n'a approuvé aucun virement vers la réserve de fonctionnement

(2024—3 346 625 \$) ou vers les initiatives stratégiques (2024—2 249 972 \$) depuis le solde de fonds non affectés.

Après la fin de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un virement de 5 000 000 \$ pour financer le prêt au Centre pour la commercialisation de la médecine régénératrice (Note 13), dont 4 000 000 \$ provenaient d'initiatives stratégiques du solde de fonds affectés et 1 000 000 \$, du solde de fonds non affectés.

9. Subventions

	2025	2024
	\$	\$
Subventions provinciales	65 197 810	51 786 910
Autres subventions gouvernementales	1 149 340	157 541
	66 347 150	51 944 451

10. Engagements

	\$
Les paiements minimums exigibles futurs liés aux contrats de location-exploitation s'établissent comme suit :	
2026	1 571 000
2027	1 591 000
2028	268 000
	3 430 000

11. Régime de retraite

CIO gère un régime à cotisations définies. Les actifs du régime sont détenus séparément de ceux de l'organisme dans un fonds géré indépendamment. La charge de retraite est égale aux cotisations versées par CIO. Les cotisations payées et passées en charges par l'organisme s'élèvent à 462 657 \$ (2024—355 658 \$).

12. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers

CIO est doté d'un cadre de gestion des risques destiné à surveiller, à évaluer et à gérer les principaux risques en ce qui concerne les instruments financiers, à savoir le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité. Ces risques n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir à l'autre partie une perte financière en manquant à son obligation de financement. Les instruments financiers qui pourraient être exposés au risque de crédit sont la trésorerie, les placements à court terme, les débiteurs, les subventions à recevoir (Note 3), les placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV (Note 3) et les autres placements (Note 5). La direction estime que son exposition au risque de crédit provenant de la trésorerie et des placements à court terme est négligeable, étant donné que CIO détient tous ses dépôts et tous ses placements auprès de trois grandes banques canadiennes. Les débiteurs ne sont pas concentrés et proviennent principalement de ministères fédéraux et provinciaux. La provision pour créances douteuses est comprise dans les débiteurs et, au 31 mars 2025, s'élève à 245 149 \$ (2024—206 163 \$). Les placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV comprennent des billets à ordre non garantis et des obligations garanties convertibles. Ces billets à ordre non garantis et obligations garanties convertibles sont comptabilisés à la valeur symbolique en raison de l'incertitude liée au rendement futur des sociétés sous-jacentes. Une provision à l'égard de la valeur nominale est constituée afin de tenir compte de cette incertitude. Si un événement indique une amélioration significative de la valeur de ces placements, la provision pour moins-value sera reprise ultérieurement.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux fluctuations des taux d'intérêt selon les taux en vigueur. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses placements dans des CPG. Toutefois, la direction juge que l'incidence de ce risque sur la situation financière de CIO est négligeable.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que CIO éprouve des difficultés à respecter ses obligations liées aux passifs financiers. Le risque de liquidité est lié aux créanciers et charges à payer, au passif au titre des placements liés au fonds Prêt pour marché et au FISV ainsi qu'aux engagements.

13. Événement postérieur à la date du bilan

Après la fin de l'exercice, CIO a consenti un prêt de 5 000 000 \$ au Centre pour la commercialisation de la médecine régénératrice. Il s'agit d'un prêt à terme de deux ans avec versements trimestriels qui porte intérêt au taux annuel de 5 %. Dans le cadre de la convention de prêt, CIO a aussi reçu des actions de CCRM Investco Ltd. (« Newco ») égales à 49 % des actions émises et en circulation de Newco, entité ad hoc créée pour détenir des actions d'Omniabio Inc. Newco détient actuellement environ 11 millions d'actions d'Omniabio Inc., représentant 4,4 % des actions émises et en circulation d'Omniabio Inc. CIO a une option d'achat sur les 51 % restants de Newco.

NOTES

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

NOTES

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Centre d'innovation de l'Ontario
325, rue Front Ouest,
bureau 300,
Toronto, ON M5V 2Y1

416.861.1092
Sans frais : 1.866.759.6014
www.oc-innovation.ca/fr

@OCInnovation

Organisme sans but lucratif financé
par le gouvernement de l'Ontario,
les CIO travaillent en partenariat
avec le gouvernement, l'industrie
et le milieu postsecondaire pour
commercialiser l'innovation et bâtir
une économie provinciale forte.

